

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 5 mars 2018 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Normand Duclos M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et
Secrétaire-trésorier
deux (2) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10894)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous:

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Adoption du règlement # 504-2018 – épandage en 2018
5. Adoption du règlement # 505-2018 – constitution, mission et pouvoirs du SSI
6. Adoption du règlement # 506-2018 – prévention des incendies et sécurité des occupants
7. Autorisation de procéder – vente pour non-paiement de taxes pour 2017
8. Vente de biens excédentaires – vente de l'ancien camion-citerne du SSI
9. Vente de biens excédentaires – vente de l'ancien camion unité d'urgence du SSI
10. Demande d'appui à la CPTAQ – morcellement du lot 72-p
11. Demande de permis PIIA boulevard 138 – ajout d'abri d'auto annexé
12. Compensation financière aux membres du CCU – formation
13. Souper bénéfique de la MDJ – achat de cartes
14. Regroupement des OMH de la Côte-de-Beaupré
15. Rémunération des élus pour 2018
16. Processus d'appel d'offres – réfection du garage municipal
17. Processus d'invitation de prix – réfection de la caserne incendie
18. Demande d'aide financière au programme PIQM sous volet 5.1
19. Formation secourisme en milieu de travail – M. Patrice Verreault
20. Acceptation du rapport d'activités annuelles du SSI
21. Correspondances et divers
22. Paiement des comptes
23. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 10895)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 5 février 2018 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Normand Duclos, Conseiller, mentionne au Conseil municipal qu'en tant que Président de la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix Inc., il a rencontré l'équipe de la députée madame Caroline Simard afin de lui faire part de différents projets qu'il a en vue et voir les possibilités d'obtenir différentes subventions pour les réaliser.

Monsieur Christian Lebel, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que le processus de transition pour le regroupement des OMH de la Côte de Beaupré va bon train et que la date du 1^{er} janvier 2019 sera le début de la nouvelle administration. Un nouveau Directeur général de l'Office d'habitation de la Côte-de-Beaupré sera en poste à compter de cette date.

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 504-2018

Épandage en 2018 (Rés. # 10896)

Considérant que l'article 550.2 du *Code municipal* permet aux municipalités locales d'interdire l'épandage à certains jours pendant une année ;

Considérant que le Conseil municipal juge qu'il est préférable de préciser ces jours afin d'assurer une meilleure qualité de l'air en certaines périodes ;

Considérant qu'avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné à la séance régulière de ce conseil municipal tenue le 5 février 2018 ;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du Conseil municipal, au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

Considérant que tous les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal adopte le règlement # 504-2018 pourvoyant à interdire l'épandage à certains jours de l'année 2018 dans la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

Que le règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 505-2018

Constitution, mission et pouvoirs du SSI (Rés. # 10897)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps offre un service de protection et sécurité contre les incendies et qu'elle entend maintenir ce service ;

Considérant l'adoption et l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Considérant qu'il y a lieu d'uniformiser la réglementation applicable sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance régulière de ce conseil tenue le 5 février 2018 ;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du Conseil municipal, au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

Considérant que tous les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal adopte le règlement # 505-2018 concernant la constitution, la mission et les pouvoirs du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

Que le règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 506-2018

Prévention des incendies et la sécurité des occupants (Rés. # 10898)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps offre un service de protection et de sécurité contre les incendies et qu'elle entend maintenir ce service ;

Considérant l'adoption et l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Considérant qu'il y a lieu d'uniformiser la réglementation applicable sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Considérant que le Conseil municipal juge important d'établir des balises claires afin d'assurer la sécurité des interventions du SSI et des citoyens de la Municipalité ;

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance régulière de ce conseil tenue le 5 février 2018 ;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du Conseil municipal, au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

Considérant que tous les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal adopte le règlement # 506-2018 concernant la prévention des incendies et la sécurité des occupants de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

Que le règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

7. AUTORISATION DE PROCÉDER

Vente pour non-paiement de taxes pour 2017 (Rés. # 10899)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

De transmettre à la MRC de La Côte-de-Beaupré la liste de tous les immeubles dont les taxes 2017 sont impayées afin qu'elle entreprenne les procédures de vente pour non-paiement de taxes de ces immeubles. Cette liste est reproduite à la fin de la présente résolution et sera mise à jour avant la date limite de transmission qui est le 20 mars 2018; les montants dus inscrits n'incluent pas les intérêts.

Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, est mandaté pour représenter la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps lors de cette procédure en vente pour non-paiement de taxes et est autorisé à soumettre un montant pour l'achat de la propriété jusqu'à concurrence de la créance totale pour chacune des propriétés. En cas d'absence du Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Majella Pichette, Maire, est autorisé à le remplacer.

Liste des propriétés susceptibles d'être vendues pour non-paiement de taxes :

Propriétaires	# Lots	Montants dus
9164-5846 Québec Inc.	79-1-p, 79-2-p, 79-3-p, 84-1-p	8 406,02 \$
9164-5846 Québec Inc.	87-1 et 87-p	605,73 \$
Bédard Nancy Mme	196-4	3 025,93 \$
Bourget Jean M.	41-12	18,91 \$
Bourget Jean M.	41-11	197,64 \$
Fortin Kevin M.	227-p	782,81 \$
Garant Charles M. & Garant Hélène Mme	152-30	812,70 \$
Gauthier Nathaniel M. & Laurin Nathalie Mme	429 et 430	1 940,50 \$
Gauthier Nathaniel M.	269-p	810,39 \$
Gauthier Nathaniel M. & Laurin Nathalie Mme	268-p	1 657,47 \$
Gestion Yanik Guillemette Inc.	128-1-1 et 128-1-2	88 587,51 \$
Monier Maxime M. & Bisson Méliissa Mme	203-p	169,08 \$
Rancourt Charles M.	125-p	7,86 \$
Rogers Cantel Inc.	39-2 et 40-3	2 109,30 \$
Roy Mathieu M.	231-p	448,54 \$

8. VENTE DE BIENS EXCÉDENTAIRES

Vente de l'ancien camion-citerne du SSI (Rés. # 10900)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a fait l'acquisition d'un nouveau camion-citerne pour le service de sécurité incendie ;

Considérant que l'ancien camion-citerne ne sera plus utile pour la Municipalité ;

Considérant l'appel d'offres pour biens excédentaires que la Municipalité a réalisé lors des dernières semaines afin d'obtenir la meilleure offre possible pour ce camion ;

Considérant l'analyse des offres reçues effectuée par le Conseil municipal lors de la rencontre de travail du 26 février 2018 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte l'offre d'achat déposée par Dénéigement Daniel Lachance de Saint-Ferréol-les-Neiges pour la vente de l'ancien camion-citerne incendie modèle GMC Custom C70, de l'année 1979, au prix de 5 126 \$ plus TPS et TVQ. Le camion est vendu tel que vu et n'est sujet à aucune garantie.

9. VENTE DE BIENS EXCÉDENTAIRES

Vente de l'ancien camion unité d'urgence du SSI (Rés. # 10901)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a fait l'acquisition d'un nouveau camion unité d'urgence pour le service de sécurité incendie ;

Considérant que l'ancien camion unité d'urgence ne sera plus utile pour la Municipalité ;

Considérant l'appel d'offres pour biens excédentaires que la Municipalité a réalisé lors des dernières semaines afin d'obtenir la meilleure offre possible pour ce camion ;

Considérant l'analyse des offres reçues effectuée par le Conseil municipal lors de la rencontre de travail du 26 février 2018 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte l'offre d'achat déposée par la Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin pour la vente de l'ancien camion unité d'urgence incendie, modèle Ford CTV de l'année 2000, au prix de 10 002,31 \$ plus TPS seulement. Le camion est vendu tel que vu et n'est sujet à aucune garantie.

10. DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ
Morcellement du lot 72-p (Rés. # 10902)

Considérant que le propriétaire du lot 72-p souhaite morceler une parcelle dudit lot afin de la vendre au propriétaire du lot voisin # 407 ;

Considérant que le lot 72-p est situé en zone agricole ;

Considérant que le lot 407 est situé en zone de villégiature V-17 ;

Considérant que ce type d'opération doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

Considérant que ce type de demande doit être accompagné d'une résolution d'appui au projet de la part du Conseil municipal afin que la demande puisse être transmise à la CPTAQ ;

Considérant que le morcellement proposé par le propriétaire ne créera pas de lot non conforme à notre réglementation ;

Considérant que le morcellement proposé n'affectera pas les usages autorisés pour les lots résiduels au morcellement proposé par la présente demande d'appui ;

Considérant que la demande n'aura pas d'effet sur la viabilité du territoire agricole de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant que la partie du lot 72-p visée par la demande de morcellement sera intégrée au lot 407 une fois le processus de morcellement complété ;

Considérant l'analyse et la recommandation que le Comité consultatif d'urbanisme a effectuées lors de sa rencontre du 13 février dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte d'appuyer la demande de morcellement que souhaite déposer le propriétaire du lot 72-p auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à condition que le lot morcelé soit intégré au lot 407 afin de bonifier l'offre de villégiature déjà présente.

11. DEMANDE DE PERMIS PIIA ROUTE 138
Ajout d'un abri d'auto annexé (Rés. # 10903)

Considérant la demande de permis déposée par le propriétaire du 605 boulevard 138 pour l'ajout d'un abri d'auto annexé à la résidence principale, sur les lots 129-1 et 129-p ;

Considérant que la demande de permis est soumise au règlement sur les PIIA # 500-2017, étant en bordure de la route 138 ;

Considérant que le propriétaire a modifié ses plans afin de mieux intégrer son projet et ainsi respecter les orientations du règlement sur les PIIA # 500-2017 ;

Considérant que la construction proposée, selon les plans déposés, s'intégrera bien au cadre bâti existant de la résidence principale ;

Considérant que la demande rencontre tous les objectifs, critères et orientations du règlement sur les PIIA # 500-2017 ;

Considérant que la demande respecte en tout point la réglementation applicable ;

Considérant l'analyse et la recommandation que le Comité consultatif d'urbanisme a effectuées lors de sa rencontre du 13 février dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande telle que sur les derniers plans déposés par le propriétaire du 605 boulevard 138 afin d'y ajouter un abri d'auto annexé à sa résidence principale.

12. COMPENSATION FINANCIÈRE AUX MEMBRES DU CCU Formation (Rés. # 10904)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a adopté, lors des derniers mois, une nouvelle réglementation d'urbanisme dans le but de se conformer au schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Considérant que, dans cette réglementation, il y a beaucoup de nouveautés qui émanent du schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont souvent à analyser des dossiers et qu'il est assez important qu'ils maîtrisent adéquatement les subtilités surtout en ce qui a trait à toutes les zones de PIIA ;

Considérant que le CCU est formé de membres citoyens qui sont bénévoles ;

Considérant qu'il serait opportun de donner de la formation aux membres du CCU afin de leur donner les outils adéquats pour analyser les divers dossiers qui leur seront soumis et d'en faire des recommandations qui répondent le plus possible aux orientations de la nouvelle réglementation qui a été adoptée ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de rémunérer les membres du Comité consultatif d'urbanisme pour des séances de formation qui seront organisées et données par le responsable de l'urbanisme de la Municipalité, monsieur Michel Thibodeau. Ces formations seront données afin d'orienter lesdits membres sur la nouvelle réglementation de la Municipalité et de s'assurer de répondre aux orientations de celle-ci dans les analyses qui leur seront soumises. La rémunération accordée aux membres sera de 15 \$ l'heure pour chaque formation à laquelle ils auront assisté.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

13. SOUPER BÉNÉFICE DE LA MDJ – ACHAT DE CARTES (Rés. # 10905)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

De faire l'achat de deux (2) cartes pour l'activité bénéfique organisée par la Maison des Jeunes La Zone qui aura lieu le 15 mars 2018 à La grande Ferme, au coût de 50 \$ chaque carte. Deux membres du Conseil municipal seront choisis pour représenter la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

14. REGROUPEMENT DES OMH DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ (Rés. # 10906)

Considérant que l'Office municipal d'habitation de Boischatel, l'Office municipal d'habitation de Château-Richer, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-Beaupré, l'Office municipal d'habitation de Beaupré, l'Office municipal d'habitation de Saint-Joachim, l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferréol-les-Neiges et l'Office municipal d'habitation de Saint-Tite-des-Caps ont demandé l'autorisation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper ;

Considérant que ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Boischatel, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Joachim, Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps un projet d'entente de regroupement des sept (7) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche ;

Considérant que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement ;

Considérant qu'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps recommande favorablement le regroupement des offices municipaux de Boischatel, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Joachim, Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps et, par conséquent, la création de l'« *Office municipal d'habitation de la Côte-de-Beaupré* » suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement tel que présenté.

15. RÉMUNÉRATION DES ÉLUS POUR 2018 (Rés. # 10907)

Considérant le règlement # 450-2011 pourvoyant à déterminer le traitement des élus municipaux ;

Considérant que le Conseil municipal a autorisé une augmentation de 2 % en général à tous les employés de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps pour 2018 ;

Considérant qu'au budget 2018, il avait été prévu une augmentation de 2 % pour les élus ;

Considérant l'indice des prix à la consommation fixé par Statistique Canada au 31 décembre 2017 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise une augmentation de 2 % sur la rémunération des élus municipaux ainsi que sur leur allocation de dépenses pour l'année 2018.

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps fixe donc le tout comme suit et ce, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

<i>Année 2018</i>	<i>Rémunération</i>	<i>Allocation de dépenses</i>	<i>Total</i>
Maire	13 395,60 \$	6 697,80 \$	20 093,40 \$
Conseillers	4 465,20 \$	2 232,60 \$	6 697,80 \$

16. PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES

Réfection du garage municipal (Rés. # 10908)

Considérant toutes les démarches effectuées, dans le dossier de rénovation du garage municipal, dans le but de régler les problèmes d'infiltration d'eau et d'isolation des murs et de la toiture ;

Considérant l'analyse effectuée par monsieur Mario Vandal, architecte, et des différentes recommandations émises afin de trouver les meilleures solutions aux problèmes décrits ;

Considérant les plans et devis qui ont déjà été préparés par monsieur Vandal ;

Considérant les différentes possibilités d'aides financières disponibles auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) afin d'aider la Municipalité à défrayer une partie des coûts reliés à des rénovations sur des infrastructures municipales ;

Considérant que le Conseil municipal juge important de régler ces problèmes au garage municipal afin d'assurer un environnement de travail sécuritaire aux employés de voirie ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps demande au Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, d'entamer le processus d'appel d'offres pour la réfection du garage municipal en fonction des plans et devis préparés par monsieur Mario Vandal, architecte. Monsieur Vandal sera responsable des vérifications techniques en cours de processus et devra valider la conformité des soumissions reçues après l'ouverture de celles-ci.

17. PROCESSUS D'INVITATION DE PRIX

Réfection de la caserne incendie (Rés. # 10909)

Considérant que la caserne incendie est un bâtiment qui a de l'âge et qui a besoin de quelques rénovations ;

Considérant que la toiture a passé sa durée de vie utile et qu'il serait temps de la refaire afin d'éviter des problématiques majeures ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a fait l'acquisition de nouveaux camions incendie et qu'il est important de prendre les mesures nécessaires afin de s'assurer de ne pas les briser ;

Considérant qu'une des portes de garage est plus petite que les autres et que, depuis plusieurs années, les camions qui la franchissent sont très à l'étroit ;

Considérant l'analyse effectuée par monsieur Mario Vandal, architecte, et des différentes recommandations émises afin de trouver les meilleures solutions aux problèmes décrits ;

Considérant les plans et devis qui ont déjà été préparés par monsieur Vandal ;

Considérant les différentes possibilités d'aides financières disponibles auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) afin d'aider la Municipalité à défrayer une partie des coûts reliés à des rénovations sur des infrastructures municipales ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps demande au Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, d'entamer le processus d'invitation de prix pour la réfection de la caserne incendie en fonction des plans et devis préparés par monsieur Mario Vandal, architecte. Monsieur Vandal sera responsable des vérifications techniques en cours de processus et devra valider la conformité des soumissions reçues après l'ouverture de celles-ci.

18. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PIQM VOLET 5.1
(Rés. # 10910)

Considérant le processus d'appel d'offres entamé pour la réfection du garage municipal afin de régler les problématiques majeures et de le rendre plus sécuritaire pour nos employés ;

Considérant l'analyse des problématiques, les recommandations ainsi que les plans et devis, dans le dossier du garage municipal, faits par monsieur Mario Vandal architecte ;

Considérant le processus d'invitation de prix entamé pour la réfection de la caserne incendie afin de la rendre plus sécuritaire pour nos véhicules et nos pompiers ;

Considérant l'analyse, les recommandations ainsi que les plans et devis, dans le dossier de la caserne incendie, faits par monsieur Mario Vandal, architecte ;

Considérant le programme d'aide financière nommé *Programme d'infrastructures Québec-Municipalité (PIQM)*, sous volet 5.1, Projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire ;

Considérant qu'il est important pour le Conseil municipal de rendre ses infrastructures municipales sécuritaires pour ses employés et ses citoyens ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps demande au Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, de voir à remplir tous les formulaires requis en lien avec le programme d'aide financière nommé *Programme d'infrastructures Québec-Municipalité (PIQM)*, sous volet 5.1, Projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire afin d'obtenir l'aide financière nécessaire pour assurer la réfection du garage municipal et de la caserne incendie de la Municipalité.

19. FORMATION SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL
M. Patrice Verreault (Rés. # 10911)

Considérant que, selon les règles établies par la CNESST, la Municipalité a droit à une subvention par année pour payer un employé à suivre la formation de Secourisme en milieux de travail ;

Considérant qu'il est important que les employés reçoivent la formation adéquate et puissent répondre à toute situation d'urgence ;

Considérant que la carte de secourisme de monsieur Patrice Verreault est maintenant échue ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise monsieur Patrice Verreault, employé des travaux publics, à suivre la formation de secourisme en milieu de travail. Cette formation sera offerte gratuitement par la CNESST et aura lieu à Beupré au cours du mois d'avril 2018.

Les frais de déplacement relatifs à cette formation sont autorisés et seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

20. ACCEPTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUELLES DU SSI

(Rés. # 10912)

Considérant que, suite à une demande du ministère de la Sécurité publique, les municipalités doivent adopter leur rapport d'activités annuelles du service de sécurité incendie (SSI) avant de le transmettre à la MRC de La Côte-de-Beupré ;

Considérant qu'à partir des rapports d'activités annuelles de chacune des municipalités, un rapport consolidé devra être préparé et adopté au conseil des maires de la MRC pour ensuite être transmis au ministère ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte le rapport d'activités annuelles du service de sécurité incendie sur les avancements des objectifs fixés par le schéma de couverture de risques, tel que préparé par le Directeur incendie et présenté aux membres du Conseil municipal.

21. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Le rapport mensuel de petite caisse du mois de janvier 2018 de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Le procès-verbal de la rencontre du 5 février 2018 de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Le calcul de la Ville de Beupré sur la quote-part du SSI pour l'année 2017, confirmant un remboursement de 11 514 \$ à la Municipalité.

22. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 10913)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de février 2018 et totalisant la somme de 82 243,97 \$.

Salaires

Pér. du 04/02 au 10/02	12 730,51 \$	Pér. du 11/02 au 17/02	7 448,91 \$
Pér. du 18/02 au 24/02	8 853,46 \$	Pér. du 25/02 au 03/03	7 356,39 \$

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10914)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 20 h 45.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier